

Partis cantonaux et partis fédéraux : la conquête du pouvoir fédéral par les cantons

Autor(en): **Plomb, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft**

Band (Jahr): **18 (1978)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PARTIS CANTONAUX ET PARTIS FEDERAUX: LA CONQUETE DU POUVOIR FEDERAL PAR LES CANTONS

par Georges Plomb

Journaliste, chargé de cours à l'Université de Genève

88 Conseillers fédéraux ont siégé pendant les 130 premières années de l'Etat fédératif suisse. C'est-à-dire de 1848 à 1978.¹ Que trouve-t-on?

Les cantons privilégiés et les autres

Première découverte. Les 88 membres du gouvernement central se répartissent très inégalement entre les cantons. Exemples:

- Seuls Berne et Zurich ont été représentés sans interruption pendant les 130 années.
- Cinq cantons et demi-cantons n'ont jamais eu de Conseillers fédéraux (Uri, Schwyz, Nidwald, Schaffhouse, Appenzell Rhodes Intérieures).

Il y a plus. Les sept cantons actuellement représentés au Conseil fédéral sont de grands privilégiés. Tous comptent parmi les cantons ayant le plus longuement siégé au gouvernement central depuis la fondation de l'Etat fédératif suisse. Il s'agit de:

- Zurich (radical Fritz Honegger).
- Berne (démocrate du centre Rudolf Gnägi).
- Vaud (radical Georges-André Chevallaz).
- Neuchâtel (socialiste Pierre Aubert).
- Saint-Gall (démocrate-chrétien Kurt Furgler).
- Soleure (socialiste Willi Ritschard).
- Zoug (démocrate-chrétien Hans Hürlimann).

Seuls quatre autres cantons parviennent à se glisser entre eux en tête de classement (Argovie, Tessin, Thurgovie, Lucerne). Et encore! Deux de ces quatre

¹ Toutes les informations contenues dans cet article sont arrêtées au 31 janvier 1978.

rivaux sont absents du gouvernement central depuis de longues années (Thurgovie depuis 1934, Lucerne depuis 1911 . . .).

Par contraste, plusieurs cantons-clés de la Confédération suisse subissent des absences étonnamment longues.

Voyez Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Ils font un score des plus modestes: 3 Conseillers fédéraux et 35 ans de présence en tout et pour tout (2 Conseillers fédéraux et 28 ans de présence pour la Ville, 1 Conseiller fédéral et 7 ans de présence pour la Campagne). Petite consolation, le dernier des Bâlois, Hans Peter Tschudi, siégeait il y a peu encore (dernière année de présence: 1973).

Voyez Genève. Lui est écarté du Conseil fédéral depuis plus d'un demi-siècle (dernière année de présence: 1919). Il n'a eu que trois Conseillers fédéraux lui aussi.

Voici, entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien, le tableau 1.

Tableau 1:

Cantons	Nombre de conseillers fédéraux	Années de présence	Dernière année de présence
1. Zurich	15	130	1978
2. Berne	10	130	1978
3. Vaud	13	114	1978
4. Argovie	4	74	1969
5. Tessin	6	67	1973
6. Neuchâtel	7	60	1978
7. Saint-Gall	5	59	1978
8. Thurgovie	3	43	1934
9. Lucerne	3	40	1911
10. Soleure	5	39	1978
11. Zoug	2	30	1978
12. Bâle-Ville	2	28	1973
13. Fribourg	2	18	1962
14. Genève	3	17	1919
15. Valais	2	15	1973
16. Obwald	1	12	1971
17. Grisons	2	12	1920
18. Bâle-Campagne	1	7	1897
19. Appenzell Rh.-Ext.	1	6	1940
20. Glaris	1	3	1878

Le poids du radicalisme fondateur

Deuxième découverte. Jusqu'ici, les cantons représentés au Conseil fédéral y ont été "portés" par une gamme fort limitée de partis politiques. Chaque Conseiller fédéral – on le vérifiera plus tard – appartient toujours à l'un des grands partis de son canton. C'est ainsi qu'aucun canton n'a encore fourni de membres du

gouvernement central appartenant à plus de deux formations politiques différentes. Voici par qui les cantons ont été représentés au Conseil fédéral:

- 7 cas de monopole radical. Vaud, Argovie, Thurgovie, Grisons, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes Extérieures, Glaris.
- 4 cas de monopole démocrate-chrétien. Zoug, Fribourg, Valais, Obwald.
- 4 cas d’alternance radicale-socialiste. Zurich, Neuchâtel, Soleure, Bâle-Ville.
- 3 cas d’alternance radicale-démocrate-chrétienne. Tessin, Saint-Gall, Lucerne.
- 1 cas d’alternance radicale – démocrate du centre. Berne.
- 1 cas d’alternance radicale-libérale. Genève.

Pourquoi cette forte présence radicale? Parce que le grand vieux parti est de tous le plus anciennement installé au gouvernement central. Au début, il était seul au pouvoir. Puis, progressivement, les autres formations sont venues le rejoindre. Donnons la composition partisane du Conseil fédéral de 1848 à nos jours:

1848–1891	7 radicaux.
1891–1917	6 radicaux + 1 démocrate-chrétien.
1917–1919	5 radicaux + 1 démocrate-chrétien + 1 libéral.
1919–1929	5 radicaux + 2 démocrates-chrétiens.
1929–1943	4 radicaux + 2 démocrates-chrétiens + 1 démocrate du centre.
1943–1953	3 radicaux + 2 démocrates-chrétiens + 1 démocrate du centre + 1 socialiste.
1953–1954	4 radicaux + 2 démocrates-chrétiens + 1 démocrate du centre.
1954–1959	3 radicaux + 3 démocrates-chrétiens + 1 démocrate du centre.
Dès 1959	2 radicaux + 2 démocrates-chrétiens + 2 socialistes + 1 démocrate du centre.

Les nouveaux partis du Conseil fédéral ont peu bouleversé

Il y a d’ailleurs là de quoi s’étonner. L’élargissement du gouvernement central aux quatre grands partis politiques suisses aurait pu contribuer à la diversification des cantons grands pourvoyeurs de Conseillers fédéraux. Qu’en est-il au vrai?

Seule la progressive intégration du parti démocrate-chrétien dans le gouvernement central a véritablement conduit à un élargissement de la distribution géographique des Conseillers fédéraux. Zoug, Fribourg, Valais et Obwald n’avaient été portés au gouvernement central ni par le parti radical ni par une quelconque autre formation.

En revanche, l’accession du parti libéral (accession toute provisoire), de l’Union démocratique du centre et du parti socialiste n’a rien changé à la

distribution géographique des Conseillers fédéraux. Leurs représentants au gouvernement central provenaient tous de cantons ayant fourni, avant eux, des porte-parole du radicalisme fondateur. On peut d'ailleurs en dire autant de cantons pourvoyeurs de Conseillers fédéraux démocrates-chrétiens comme le Tessin, Saint-Gall et Lucerne.

En voulez-vous la **preuve**? Voici, dans les cantons ayant pratiqué l'alternance au Conseil fédéral, le rythme du changement tel qu'il est représenté dans le tableau 2.

Conclusion? Un canton n'est jamais porté au Conseil fédéral par n'importe quel parti. De même, un parti n'est jamais porté au Conseil fédéral par n'importe quel canton. En règle coutumière, ce canton doit être une place forte pour ce parti, ce parti doit être particulièrement représentatif de ce canton. Nous allons le montrer par le détail.²

Partis cantonaux et partis fédéraux

Elargissons le débat. Les partis fédéraux sont en Suisse des assemblages de partis cantonaux. C'est vrai des partis les plus centralisés. Un parti est toujours plus représentatif de certains cantons que d'autres. De même, un canton est souvent porté dans l'Etat fédéral par certains partis plutôt que par d'autres.

Ce phénomène est intrigant. Jusqu'à présent, il a été peu étudié en tant que tel. Or il est l'une des manifestations les plus importantes de l'Etat fédératif suisse. Peut-être préfigure-t-il ce que nous observerons lors de l'élection du futur Parlement européen. Nous allons examiner le phénomène de la manière suivante:

1. Nous rappellerons la composition partisane des principaux organes fédéraux élus: Chambres fédérales, Conseil fédéral, Tribunaux fédéraux.
2. Nous évoquerons cette même composition partisane dans les gouvernements et Parlements cantonaux.

2 – Nous utilisons toujours les noms actuels des partis politiques. Les modifications les plus importantes affectent le *parti démocrate-chrétien* (autrefois conservateur, conservateur-catholique, conservateur-chrétien-social) et l'*Union démocratique du centre* (autrefois parti des paysans, artisans et bourgeois).

– Nous rangeons parmi les Conseillers fédéraux *radicaux* tous les membres du gouvernement central de tendances radicale et libérale des premières années de l'Etat fédératif suisse. La plupart des sources font de même.

– Nous ne prenons en considération que l'*origine cantonale officielle* des Conseillers fédéraux. Ce choix peut entraîner des distorsions. Par exemple, Hans Schaffner, Conseiller fédéral officiellement argovien, a fait l'essentiel de sa carrière dans le canton de Berne (au Conseil fédéral de 1961 à 1969). Pierre Graber, Conseiller fédéral officiellement neuchâtelois, a fait l'essentiel de sa carrière dans le canton de Vaud (au Conseil fédéral de 1969 à 1978). Ces distorsions, toutefois, ne bouleversent pas nos conclusions générales.

Tableau 2: L'alternance au pouvoir fédéral des partis cantonaux

	Nombre de Conseillers fédéraux	Années de présence	Dernière année de présence	Nombre de Conseillers fédéraux	Années de présence	Dernière année de présence
<i>4 cas d'alternance radicale-socialiste</i>						
Zurich	<i>Radicaux</i> 12	110	1978	<i>Socialistes</i> 3	20	1969
Neuchâtel	5	51	1961	2	9	1978
Soleure	4	34	1947	1	5	1978
Bâle-Ville	1	14	1911	1	14	1973
<i>3 cas d'alternance radicale-démocrate-chrétienne</i>						
Tessin	<i>Radicaux</i> 3	23	1973	<i>Démocrates-chrétiens</i> 3	44	1959
Saint-Gall	3	47	1954	2	12	1978
Lucerne	1	20	1875	2	20	1911
<i>1 cas d'alternance radicale-démocrate du centre</i>						
Berne	<i>Radicaux</i> 5	81	1929	<i>Démocrates du centre</i> 5	49	1978
<i>1 cas d'alternance radicale-libérale</i>						
Genève	<i>Radicaux</i> 2	15	1899	<i>Libéral</i> 1	2	1919

Tous les cantons ayant pratiqué l'alternance des partis au Conseil fédéral ont été représentés en premier lieu par des membres du parti radical. Les deux cas les plus complexes sont ceux de:

Zurich. Présence radicale (1848–1943, 1953–1959, 1969–1978), présence socialiste (1943–1953, 1959–1969).
Tessin. Présence radicale (1848–1864, 1966–1973), présence démocrate-chrétienne (1911–1950, 1954–1959).

3. Nous examinerons de quels cantons les partis fédéraux sont les plus représentatifs. Parallèlement, nous examinerons par quels partis les cantons sont le plus largement portés. Le détail a de l'importance dans tous les organes fédéraux élus: Chambres fédérales, Conseil fédéral, Tribunaux fédéraux.

Les partis dans les autorités fédérales

Très brièvement, rappelons dans quel équilibre les partis se retrouvent dans les principales autorités fédérales. Cet équilibre est:

- proportionnel au Conseil national (l'une des Chambres du Parlement).
- quasi-proportionnel au Conseil fédéral et dans les deux Tribunaux fédéraux (gouvernement et cours suprêmes).
- dominé par des modes d'élection majoritaires au Conseil des Etats (l'autre Chambre du Parlement).

Important détail, c'est en Suisse le Parlement (Chambres réunies) qui élit le Conseil fédéral et les Tribunaux fédéraux. A chaque fois, son mode d'élection est de type majoritaire. Pourtant, le Parlement s'arrange pour désigner un gouvernement central et des cours suprêmes de manière quasiment proportionnelle. (voir tabl. 3).

Tableau 3: Les partis dans les autorités fédérales

	Conseil fédéral	Tribunal fédéral	Tribunal fédéral des assurances	Conseil national	Conseil des Etats
Socialistes	2	8	2	55	6
Radicaux	2	8	2	47	14
Démocrates-chrétiens	2	8	2	46	17
Démocrates du centre	1	3	1	21	5
Indépendants				11	1
Libéraux		1		6	1
Evangeliques				3	
Communistes (PDT)				4	
Socialistes autonomes (PSA)				1	
Républicains				4	
Nationalistes (AN)				2	
Totaux	7	28	7	200	44

Incidemment, la représentation proportionnelle de fait des partis fédéraux au Conseil fédéral et dans les Tribunaux fédéraux bénéficie essentiellement aux grandes formations. Sauf exception, elles seules se répartissent les fauteuils mis à disposition. Le petit parti libéral – parti représenté en Suisse romande et à Bâle pour l'essentiel – a seul droit à un régime particulier au Tribunal fédéral proprement dit.

Par contraste, c'est le parti socialiste suisse, le plus grand de tous en proportion, qui souffre le plus du mode d'élection généralement majoritaire au Conseil des Etats. L'explication en est connue. Dans bon nombre de cantons, les formations du centre et de la droite continuent à conclure des alliances électorales afin de faire échec à des candidatures de la gauche modérée.

Les partis dans les autorités cantonales

Les partis politiques cantonaux sont pour la plupart les mêmes que les partis politiques fédéraux. Les exceptions, au moins parmi les plus grands, sont rares.

Les partis dans les gouvernements cantonaux

Plusieurs originalités marquent leur équilibre.

Première originalité: Trois Exécutifs de cantons (ou de futur canton) seulement abritent des représentants de partis totalement absents de la scène politique fédérale:

- Bâle-Ville (présence d'un sans-parti)
- Neuchâtel (présence d'un membre du parti progressiste national, proche des libéraux et radicaux)
- Jura (présence dans le bureau de l'assemblée constituante d'un membre du parti chrétien-social-indépendant, scission de gauche du parti démocrate-chrétien).

Deuxième originalité: Cinq autres Exécutifs de cantons abritent des représentants de partis absents du gouvernement central:

- Bâle-Ville, Vaud, Neuchâtel et Genève (présence de membres du parti libéral)
- Zurich (présence d'un membre de l'Alliance des Indépendants).

Les 20 autres cantons et demi-cantons sont exclusivement composés dans leurs gouvernements de membres de partis figurant déjà au Conseil fédéral.

Troisième originalité: Comme le Conseil fédéral, la plupart des gouvernements cantonaux sont composés de manière quasiment proportionnelle. Cette coutume s'est instituée en dépit du mode généralement majoritaire en vigueur lors de l'élection. Les résultats des scrutins sont donc assez notablement différents de ceux du Conseil des Etats. Ce n'est que dans de rares cantons que le parti socialiste suisse, pour ne citer que lui, est quelque peu défavorisé (exemples:

Zurich, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes Extérieures, peut-être Saint-Gall, Fribourg et Valais). Voir tableau 3 de l'article de Hans Peter Fagagnini dans cet Annuaire.

Les partis dans les Parlements cantonaux

Donnons leurs principaux traits.

Premier trait: Les Parlements cantonaux – sans exceptions – sont composés dans leur majorité de députés appartenant aux quatre grands partis fédéraux correspondants. Il s'agit des socialistes, des démocrates-chrétiens, des radicaux, des démocrates du centre, tous quatre associés au gouvernement central.

Deuxième trait: Quelques partis absents du Conseil fédéral jouent tout de même un rôle majeur dans une demi-douzaine de parlements cantonaux. Ces partis, absents du Conseil fédéral, sont cependant présents aux Chambres fédérales. Voici les cas les plus remarquables peut-être

- Zurich. Rôle de l'Alliance des indépendants (20 députés), du parti évangélique (13).
- Bâle-Ville. Rôle du parti libéral (19).
- Argovie. Rôle de l'Alliance des indépendants (11).
- Vaud. Rôle du parti libéral (34), du parti du travail – parti ouvrier et populaire (16).
- Neuchâtel. Rôle du parti libéral (27).
- Genève. Rôle du parti libéral (20), du parti du travail (16).

Troisième trait: Le mode d'élection est en principe proportionnel dans la majorité des cantons. Différentes mesures de pondération sont toutefois adoptées, dans plusieurs d'entre eux, au profit des régions rurales. Il peut s'agir, par exemple, de l'octroi d'un ou de plusieurs députés de base. Ces mesures de pondération ont presque toujours pour conséquence de restreindre quelque peu la représentation des partis de gauche, essentiellement citadins. A nouveau, donnons le tableau 4. Il est centré sur la présence dans les Parlements cantonaux des quatre grands partis associés au gouvernement central. Quelques cantons sont absents de la liste. Ce sont les cantons à "Landsgemeinde".

Les places fortes des partis dans les cantons

L'examen de la composition partisane des gouvernements et Parlements cantonaux permet de se faire une première idée des points forts des partis dans les cantons. Plusieurs observations surgissent coup sur coup.

Première observation: Dans une majorité de cantons, aucun parti ne dispose de la majorité absolue: ni au gouvernement ni au Parlement. Leur équilibre se rapproche plus ou moins de celui observé dans les autorités fédérales.

Tableau 4: Composition des Parlements cantonaux

	PSS	PDC	R	UDC	4 Grands	Nombre de sièges
Zurich	42	20	43	32	137	180
Berne	59	10	37	79	185	200
Lucerne	13	90	56	–	159	170
Uri	5	41	18	–	64	64
Schwyz	16	52	29	1	98	100
Nidwald	–	42	18	–	60	60
Glaris	15	16	26	20	77	77
Zoug	7	44	24	–	75	78
Fribourg	29	61	31	9	130	130
Soleure	37	41	65	–	143	144
Bâle-Ville	39	16	18	–	73	130
Bâle-Campagne	24	12	24	8	68	80
Schaffhouse	25	7	17	16	65	80
Saint-Gall	28	91	52	–	171	180
Grisons	8	41	27	43	119	120
Argovie	51	45	46	29	171	200
Thurgovie	25	32	24	39	120	130
Tessin	12	31	35	3	81	90
Vaud	53	8	70	14	145	197
Valais	11	84	25	–	120	130
Neuchâtel	41	–	30	–	71	115
Genève	24	15	17	–	56	100
Jura (assemblée constituante)	10	19	11	2	42	50
Conseil national	55	46	47	21	169	200
Conseil des Etats	6	17	14	5	42	44

Abréviations en annexe

Deuxième observations: Dans une forte minorité de cantons, un parti parvient encore aujourd'hui à se tailler la majorité absolue, soit au gouvernement, soit au Parlement, soit dans les deux. Dans dix cas, c'est le parti démocrate-chrétien qui réussit l'exploit:

- Lucerne
- Uri
- Schwyz
- Obwald (point de Parlement)
- Nidwald
- Zoug
- Fribourg (au gouvernement seulement)
- Appenzell Rhodes Intérieures (point de Parlement)
- Saint-Gall (au Parlement seulement)
- Valais

Dans un onzième cas, c'est le parti radical qui réussit la même opération: Appenzell Rhodes Extérieures

Le parti socialiste, le plus grand de tous, ne détient nulle part en Suisse la majorité absolue.

Troisième observation: Dans plusieurs cantons, des partis obtiennent des majorités relatives soit au gouvernement, soit au Parlement, soit dans les deux. Ils ne sont pas en mesure d'imposer toutes leurs vues. Mais ils y donnent le ton.

Exemples:

- à Berne, l'Union démocratique du centre
- à Soleure, le parti radical (Parlement seulement)
- à Bâle-Ville, le parti socialiste (Parlement seulement)
- à Bâle-Campagne, le parti radical (gouvernement seulement)
- à Schaffhouse, le parti socialiste (Parlement seulement)
- en Argovie, le parti socialiste (gouvernement seulement)
- en Thurgovie, le parti radical (gouvernement seulement)
- dans le canton de Vaud, le parti radical
- à Neuchâtel, le parti socialiste
- dans le futur canton du Jura, le parti démocrate-chrétien

Quatrième observation: Dans quelques cantons, l'équilibre des forces est dominé par la rivalité de deux partis à peu près égaux. Peut-être les cas les plus frappants sont-ils ceux de:

- Zurich, entre socialistes et radicaux (Parlement seulement)
- Grisons, entre démocrates du centre et démocrates-chrétiens
- Tessin, entre radicaux et démocrates-chrétiens

Cinquième observation: Deux cantons, enfin, reproduisent presque trait pour trait l'équilibre des autorités fédérales. Ni un parti ni deux partis ne parviennent décidément à prendre le dessus, qu'il s'agisse du gouvernement et du Parlement:

- Glaris. Radicaux, démocrates du centre, démocrates-chrétiens et socialistes se suivent de très près
- Genève. Depuis les dernières élections, socialistes, libéraux, radicaux et démocrates-chrétiens se partagent dans cet ordre le pouvoir.

Les partis cantonaux dans les autorités fédérales

De quels cantons les partis suisses sont-ils les plus représentatifs? Par quels cantons les partis suisses sont-ils le plus largement portés? Quelles en sont les conséquences aux Chambres fédérales, au Conseil fédéral, dans les Tribunaux fédéraux?

Aux Chambres fédérales

L'analyse des gouvernements et Parlements cantonaux a donné une première idée de l'équilibre partis-cantons, des places fortes des partis dans les cantons. L'examen de la composition des Chambres fédérales par partis et par cantons confirme largement cette analyse. Toutefois, la généralisation lors de l'élection du Conseil national du mode proportionnel tend à diminuer le taux des cantons à parti unique dominant.

a) Dans *sept cantons* seulement, un parti parvient à obtenir une majorité absolue. Il s'agit à chaque fois du parti démocrate-chrétien. Les voici:

- Lucerne
- Uri (concession accordée au parti radical au Conseil national)
- Schwyz
- Obwald
- Nidwald
- Appenzell Rhodes Intérieures
- Valais

b) Dans *cinq autres cantons* seulement, un parti parvient à obtenir une majorité relative. Il s'agit:

- par trois fois du parti démocrate-chrétien (Zoug, Fribourg, Saint-Gall)
- par une fois du parti radical (Soleure)
- par une fois du parti socialiste (Bâle-Ville)

c) Dans *huit cantons* – c'est le plus fort groupe – deux grands partis font à peu près jeu égal. La composition du tandem, d'ailleurs, varie fortement. Il s'agit de:

- quatre tandems socialiste-radical (Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes Extérieures, Vaud, Neuchâtel)
- un tandem socialiste-démocrate du centre (Berne)
- un tandem socialiste-libéral (Genève)
- un tandem démocrate-chrétien – démocrate du centre (Grisons)
- un tandem démocrate-chrétien – radical (Tessin)

d) Dans *cinq cantons* enfin, trois grands partis se font plus ou moins équilibre. Aucun d'entre eux n'a vraiment le dessus. Les combinaisons changent presque à chaque fois. Notons la présence du parti socialiste dans quatre, de l'union démocratique du centre dans trois, du parti démocrate-chrétien dans deux, de l'Alliance des indépendants dans une. Les voici:

- Zurich (socialiste-radical-indépendant)
- Glaris (socialiste – radical – démocrate du centre)
- Schaffhouse (comme Glaris)
- Argovie (socialiste – démocrate-chrétien – radical)
- Thurgovie (démocrate-chrétien – radical – démocrate du centre)

Bref, l'émiettement du pouvoir entre les partis cantonaux tend à s'accroître en passant de la scène politique cantonale à la scène politique fédérale. Résumons:

- Partis à majorité absolue. Les cantons *tombent* de onze à sept
- Partis à majorité relative. Les cantons *tombent* de dix à cinq
- Deux partis en équilibre. Les cantons *montent* de trois à huit
- Trois partis ou plus en équilibre. Les cantons *montent* de deux à cinq.³ (Voir le tabl. 5 pour illustration.)

Au Conseil fédéral et dans les Tribunaux fédéraux

Ce sont les Chambres fédérales réunies qui, en Suisse, élisent le gouvernement central et les deux cours suprêmes. A chaque fois, le mode d'élection est de type majoritaire. A chaque fois pourtant, une pondération de type quasiment proportionnel intervient. A chaque fois également, la représentation des cantons et des partis s'en trouve modulée. Toutefois, la pratique suivie n'est pas exactement la même dans les deux cas (Conseil fédéral, d'une part, Tribunaux fédéraux d'autre part). Elle est nettement plus rigoureuse dans le premier cas que dans le second.

a) Cas du Conseil fédéral. C'est peut-être au gouvernement central que les équilibres cantonaux et partisans sont les plus soigneusement calculés. Voici comment:

- Equilibre quasiment proportionnel entre les partis. Depuis 1959, le Conseil fédéral est composé de deux socialistes, de deux radicaux, de deux démocrates-chrétiens et d'un démocrate du centre.
- Equilibre plus ou moins proportionnel entre les principales régions linguistiques. Depuis 1973, on y trouve cinq Alémaniques et deux Romands (seule la représentation de la Suisse italienne connaît des interruptions).
- Interdiction formelle à tout canton d'occuper plus d'un siège. C'est la Constitution fédérale qui l'exige (art. 96).
- Présence de sept Conseillers fédéraux dont le parti d'origine est toujours l'un des plus importants du canton d'origine:
 - *Fritz Honegger*, radical de Zurich (un des trois grands partis à Zurich)
 - *Rudolf Gnaegi*, démocrate du centre de Berne (un des deux grands partis à Berne)
 - *Hans Hürlimann*, démocrate-chrétien de Zoug (le plus grand parti à Zoug)

3 Le futur canton du Jura a été incorporé dans l'analyse des autorités cantonales. Par analogie, son assemblée constituante et son bureau sont considérés comme un Parlement et un gouvernement. En revanche, il n'est pas encore possible de dissocier les futurs cantons de Berne et du Jura dans l'analyse des autorités fédérales. C'est pourquoi le nombre des cantons, en passant de la scène cantonale à la scène fédérale, *baisse d'une unité*.

Tableau 5 : Aux Chambres fédérales

	PSS		PDC		R		UDC		ALL		L		EV		PDT		PSA		REP		AN	
	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE
Zurich	9	1	4		7		4		6	1				2					2			1
Berne-Jura	11		1		6		1	10	1		1			1								1
Lucerne	1		5	1	3	1																
Uri				2	1																	
Schwyz	1		2	2																		
Obwald			1	1																		
Nidwald			1	1																		
Glaris	1						1															
Zoug	1		1	1			1															
Fribourg	2		3	2	1																	
Soleure	2	1	2		3	1																
Bâle-Ville	3	1	1		1				1		1											
Bâle-Campagne	2		1		2		1	1	1	1												
Schaffhouse	1				1		1															
Appenzell RE	1				1		1															
Appenzell RI			1	1																		
Saint-Gall	2		6	1	3	1																
Grisons	1		2	1	1		1	1														
Argovie	4		3	1	3	1	2	2	1													1
Thurgovie	1		2		1		2	1														
Tessin	1		3	1	3	1																
Vaud	5	1	1		5	1	1				2			2			1					
Valais	1		5	2	1																	
Neuchâtel	2	1			2		1				1											
Genève	3	1	1		2						2	1		2								1
Totaux	55	6	46	17	47	14	21	5	11	1	6	1	3	4	1	1	4	2				

Abréviations en annexe

- *Willi Ritschard*, socialiste de Soleure (le deuxième parti à Soleure)
- *Kurt Furgler*, démocrate-chrétien de Saint-Gall (le plus grand parti à Saint-Gall)
- *Georges-André Chevallaz*, radical du canton de Vaud (un des deux grands partis dans le canton de Vaud)
- *Pierre Aubert*, socialiste du canton de Neuchâtel (un des deux grands partis du canton de Neuchâtel)

Aucun canton représenté au Conseil fédéral ne l'est par un parti qui y est faible. De même, chaque parti représenté au Conseil fédéral y est porté par des cantons qui en sont des places fortes.

b) *Cas des Tribunaux fédéraux*. A deux titres au moins, la composition des deux Tribunaux fédéraux se fait dans le même style que celle du Conseil fédéral. Il s'agit:

- De l'équilibre quasiment proportionnel entre les partis, d'une part. Le Tribunal fédéral de Lausanne est composé de 8 socialistes, 8 démocrates-chrétiens, 8 radicaux, 3 démocrates du centre, auxquels s'ajoute un libéral. Le Tribunal fédéral des assurances de Lucerne, lui, est composé comme le Conseil fédéral (2 socialistes, 2 démocrates-chrétiens, 2 radicaux, 1 démocrate du centre).
- De l'équilibre plus ou moins proportionnel entre les principales régions linguistiques, d'autre part. C'est ainsi que le Tribunal fédéral est composé de 18 Alémaniques, de 8 Romands et de 2 Tessinois. C'est ainsi que le Tribunal fédéral des assurances est composé de 4 Alémaniques, de 2 Romands et d'un Tessinois.

En revanche, la composition des deux Tribunaux fédéraux est beaucoup moins rigide aux deux autres titres suivants:

- D'abord, aucune interdiction n'est faite à un canton de disposer d'autant de juges fédéraux qu'il le souhaite au tribunal fédéral. Aujourd'hui, c'est le canton de Berne qui en profite (6 juges fédéraux sur 28 à lui tout seul). Très loin, suivent les 8 cantons de Zurich, Soleure, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Genève (2 juges fédéraux pour chacun). Puis viennent les 6 cantons de Schwyz, Fribourg, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Neuchâtel (1 juge fédéral chacun). Dix cantons n'ont pas de juge fédéral.

Même au Tribunal fédéral des assurances, le canton de Neuchâtel se taille la part du lion (2 juges fédéraux sur 7). Il est suivi de Berne, Lucerne, Nidwald, Schaffhouse et Tessin (1 juge fédéral pour chacun).

- Ensuite, il arrive parfois à des partis, plutôt petits dans leurs cantons, de s'offrir des fauteuils au Tribunal fédéral. Les cas les plus amusants sont peut-être ceux de juges fédéraux socialistes de Saint-Gall et Thurgovie, radical des Grisons, dans une moindre mesure démocrate du centre de Zurich.

Au Conseil fédéral comme dans les Tribunaux fédéraux, on examinera le tableau 6.

Tableau 6: Cantons et partis dans les autorités fédérales

Au Conseil fédéral	PSS	PDC	R	UDC	
Zurich			1		
Berne-Jura				1	
Zoug		1			
Soleure	1				
Saint-Gall		1			
Vaud			1		
Neuchâtel	1				
Au Tribunal fédéral	PSS	PDC	R	UDC	L
Zurich (2)	1			1	
Berne-Jura (6)	3		1	2	
Schwyz (1)		1			
Fribourg (1)		1			
Soleure (2)		1	1		
Schaffhouse (1)			1		
Saint-Gall (1)	1				
Grisons (1)			1		
Argovie (2)		1	1		
Thurgovie (2)	1	1			
Tessin (2)		1	1		
Vaud (2)	1		1		
Valais (2)		2			
Neuchâtel (1)			1		
Genève (2)	1				1
Au Tribunal fédéral des assurances	PSS	PDC	R	UDC	
Berne-Jura (1)	1				
Lucerne (1)		1			
Nidwald (1)		1			
Schaffhouse (1)				1	
Tessin (1)			1		
Neuchâtel (2)	1		1		

Abréviations en annexe

Du cantonal au fédéral, la gauche plus à l'aise

Les partis cantonaux, en s'organisant sur le plan fédéral, changent d'une manière au moins. Entre eux, les rapports deviennent plus libres. Entre les grands, aucune des vastes coalitions, fréquentes dans les cantons, ne se reproduit telle quelle.

C'est entre les grands partis réputés bourgeois que le phénomène est visible. Radicaux et démocrates-chrétiens, parti parfois liés par des alliances électorales dans les cantons, sont totalement indépendants au plan fédéral.

C'est le parti socialiste qui tire parti de ces divisions. Selon les affaires, il lui est plus facile de nouer des relations privilégiées avec l'un ou l'autre de ses partenaires-adversaires. A ce titre, le parti démocrate-chrétien est son allié le plus fréquent. Illustrations:

- En 1918, socialistes et démocrates-chrétiens, alliés, imposent la représentation proportionnelle dans l'élection du Conseil national
- En 1959, socialistes et démocrates-chrétiens, alliés, instituent la formule magique au Conseil fédéral. C'est-à-dire la représentation quasiment proportionnelle (2 socialistes, 2 démocrates-chrétiens, 2 radicaux, 1 démocrate du centre). L'événement marque le retour en force des socialistes au gouvernement central (1 seul socialiste y avait siégé de 1943 à 1953).

Le phénomène s'est plutôt consolidé depuis le concile Vatican II. Le parti démocrate-chrétien suisse, proche de l'Eglise catholique, n'a pas été insensible à ses innovations sociales. Placé naguère à droite dans l'éventail politique, il occupe souvent le centre, parfois le centre-gauche. Dans les cantons, cette évolution est moins sensible. On peut tout de même la vérifier ici et là (exemple: futur canton du Jura). Il suffira peut-être d'un peu de patience.

Sources: les informations de base contenues dans cet article sont facilement trouvables dans les documents suivants:

- Annuaire statistique de la Suisse, Bureau fédéral de statistique, Bern-Bâle, 1977.
- Liste des membres du Conseil fédéral, liste des Conseillers d'Etat des cantons, Chancellerie fédérale, Berne, 1977.
- Etat nominatif des Chambres fédérales, Secrétariat général de l'Assemblée fédérale, Berne, 1971 à 1975.
- Neue Zürcher Zeitung du onze décembre 1974, p. 35, Zurich.

Annexe: liste des abréviations

ALL	Alliance des Indépendants
AN	Action nationale
CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
EV	Parti évangélique
L	Parti libéral
PCSI	Parti chrétien-social-indépendant (Jura)
PDC	Parti démocrate-chrétien
PDT	Parti du travail (communiste)
PPN	Parti progressiste national (Neuchâtel)
PSA	Parti socialiste autonome
PSS	Parti socialiste suisse
R	Parti radical
REP	Mouvement républicain
UDC	Union démocratique du centre

